

La gazette des fourmis – s'ameise heftel

JUILLET 2024 – BULLETIN MUNICIPAL N°9

Maisongoutte se met aux couleurs des JO !



Merci aux bénévoles de l'équipe déco pour leur travail
et l'embellissement du village

SOMMAIRE

- Le mot du maire
- Aménagement Foncier
- Travaux sur le toit de l'Eglise
- Ecole / périscolaire du Honcourt et centre de loisirs
- Fleurissement 2023 : les lauréats
- Ecoterritoire : Atelier cuisine
- L'association Alsace mémoire 39-45 et le 80^{ème} anniversaire de la libération
- Les associations
- Divers : Nouvel employé communal, scierie mobile temporaire
- Prévention des feux en forêt
- Trame Verte et Bleue et commande d'arbres fruitiers



Le Mot du Maire

Chères concitoyennes et concitoyens,

Je ne reviendrais pas sur le marathon électoral que nous avons subi ces derniers jours et qui annonce des temps plus qu'incertains.

Heureusement que l'actualité politique a enfin cédé la place aux événements sportifs des jeux olympiques qui vont rythmer notre saison d'été et je vous encourage à vivre ces moments exaltants de communion internationale.

L'équipe décoration du village se dévoile enfin, en une de cette édition olympique, avec des montages originaux que vous appréciez tout au long de vos allers et venues dans le village.

Notre école intercommunale et périscolaire, en fonctionnement depuis le début d'année suscite également de l'animation quotidienne à l'entrée du village et s'est totalement intégrée dans son écrin de verdure ce printemps.

Enfin, tout un chacun a pu visiter lors de l'inauguration ce monument d'établissement scolaire moderne que tout le monde nous envie maintenant dans la vallée, au point d'en faire le centre de loisirs de la MJC pendant les vacances.

Il s'agit de l'aboutissement d'un beau projet intercommunal entamé par nos prédécesseurs que je remercie au passage et qui va marquer durablement le développement de nos 4 villages associés.

Un autre projet au long cours va également se finaliser cet automne avec la dernière étape de l'aménagement foncier et forestier du ban communal, processus qui dure depuis plus de 8 années. A l'issue de la consultation publique et après notification par le département (CEA), les propriétaires forestiers recevront un nouvel état de propriété qui sera transcrit au livre foncier.

Depuis des mois, la pluviométrie est plus que généreuse après des années de sécheresse, et je voudrais ici saluer l'arrivée de notre nouvel ouvrier communal, Samuel Schmitt, qui a du d'emblée lutter avec les herbes folles. Gageons que Sam, originaire du village, saura nous faire gagner, avec son talent d'aménageur d'espace vert, la troisième libellule qui nous manque encore.

A noter également la création de deux nouvelles associations qui enrichissent la vie sociale du village, l'une de détente avec les boules de la Fourmisiennaise et l'autre de mémoire suite aux travaux fournis pour préparer le 80ème anniversaire de la libération les 23 et 24 novembre prochains. On leur souhaite bienvenue et longue vie pour l'animation de notre bourg.

Il me revient également de féliciter nos associations historiques comme le foot, le twirling, l'APE du Honcourt et la nouvelle section des pompiers, l'amicale de l'alisier, pour les très belles fêtes et manifestations organisées ces dernières semaines contre vents et marées !

Je vous souhaite encore de très belles journées ensoleillées et un très bel été.

Le maire

Christian HAESSLER



Aménagement Foncier

Consultation publique du 27 août au 27 septembre 2024 pour l'aménagement foncier et forestier : l'aboutissement de plus de 8 années de procédure

La commission communale d'aménagement foncier qui s'est réunie le 17 avril 2024 a entériné les résultats de la dernière consultation des propriétaires sur le classement et l'évaluation des parcelles.

Il a été pris en compte pour l'évaluation de la valeur des parcelles certains épisodes survenus entre temps comme le dépérissement lié aux sécheresses et la coupe de certaines parcelles.

Sur 420 ha remembers, on peut noter la vente de près de 50 ha. Environ 10 ha de biens vacants ont été attribués à la commune qui les positionne sur les nouveaux chemins ruraux.

De 3400 parcelles on passe à 1018 parcelles soit une réduction du nombre de parcelles de 70 % avec une taille moyenne de 44 ares.

Les nouvelles limites parcellaires ont été matérialisées sur le terrain ce printemps à l'aide de bornes rouges et de piquets.

Ce projet du nouveau parcellaire et le programme de travaux connexe sera soumis à enquête publique du 27 août au 27 septembre 2024. Le coût des travaux connexes proposé par la commission des chemins communaux est estimé à 75 000 € HT dont 15 000 € à la charge de la commune.

Ces travaux seraient programmés pour 2026.

La Mission régionale d'autorité environnementale du Grand Est a rendu un avis sur l'aménagement foncier et forestier en date du 15 mars 2024 au vu de l'étude d'impact environnementale. Un certain nombre de recommandations sont émises en matière d'impact du projet sur la biodiversité, sur les parcelles déboisées (6 ha) et sur les travaux à réaliser dans le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable.

La CEA, maître d'ouvrage du projet, pourra fournir des plants de haute tige pour la reconstitution de vergers avec des essences locales.



Le maire
Christian HAESSLER

Collectivité européenne d'Alsace
Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental
Commune de MAISONSGOUTTE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur le projet du nouveau parcellaire de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental et du programme des travaux connexes

(Articles R.123-8 à R.123-12 du Code rural et de la pêche maritime)

Les propriétaires des terrains et les titulaires de droits réels compris dans le périmètre d'aménagement foncier de la commune de **MAISONSGOUTTE** sont informés que la commission communale d'aménagement foncier a procédé à l'établissement du projet du nouveau parcellaire et du programme des travaux connexes. Les nouvelles limites ont été matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes et piquets.

Le dossier d'enquête comprend les pièces suivantes :

- Le plan d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes et lieux dits, l'identité des propriétaires et, le cas échéant, l'identification des emprises des boisements linéaires, haies et plantations d'alignement en application du 6° de l'article L.123-8 du Code rural et de la pêche maritime et autres structures paysagères ;
- Un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent ;
- Une copie de la décision de la commission départementale d'aménagement foncier fixant le seuil de tolérance par nature de culture en application de l'article L.123-4 du Code rural et de la pêche maritime ;
- Un mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions de prise de possession des parcelles aménagées et les dates auxquelles cette prise de possession aura lieu compte tenu des natures de cultures et des habitudes locales et, le cas échéant, de la conformité du projet des travaux connexes et du nouveau plan parcellaire correspondant aux prescriptions édictées dans l'arrêté préfectoral mentionné au III de l'article L.121-14 du Code rural et de la pêche maritime ;
- L'indication du ou des maîtres d'ouvrage des travaux connexes prévus à l'article L.123-8 du Code rural et de la pêche maritime, avec pour chacun d'eux l'assiette des ouvrages qui leur est attribuée, et le programme de ces travaux arrêtés par la commission communale d'aménagement foncier avec l'estimation de leur montant et de la part qui revient aux propriétaires et aux communes ;
- L'étude d'impact et son résumé non technique définie à l'article R.122-5 du Code de l'environnement et l'avis de l'autorité environnementale mentionné aux articles L.122-1 et L.122-7 du Code de l'environnement, ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale ;
- Un registre d'enquête destiné à recevoir les réclamations et observations des intéressés et du public.

Les documents désignés ci-dessus seront déposés en mairie de MAISONSGOUTTE où ils pourront être consultés **du 27 août 2024 au 27 septembre 2024 inclus**, aux heures d'ouverture de la mairie, à savoir les mardis et vendredis de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et publiés sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace (<http://www.alsace.eu>) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de MAISONSGOUTTE, 1 rue de Kuhnenbach 67220 MAISONSGOUTTE, où toute correspondance postale relative à l'enquête peut être adressée à l'attention de Monsieur Benjamin BOURLIER, désigné par Monsieur le Président du Tribunal

Administratif de Strasbourg, comme commissaire enquêteur titulaire (Madame Frédérique KELLER a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant).

Monsieur Benjamin BOURLIER, se tiendra à la disposition du public, au Foyer Saint-Antoine, 16 rue Wagenbach 67220 MAISONSGOUTTE :

- **le mardi 27 août 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,**
- **le samedi 14 septembre 2024 de 9h00 à 12h00,**
- **le vendredi 27 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,**

pour y recevoir les réclamations et les observations des intéressés.

Un avis portant ces indications est affiché en mairie de MAISONSGOUTTE et publié sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace (<http://www.alsace.eu>) au début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. A l'issue de l'enquête, la copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée en mairie de MAISONSGOUTTE aux jours et heures d'ouverture de la mairie et sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace (<http://www.alsace.eu>) pendant une durée d'un an à l'issue de l'enquête publique.

Conformément à l'article R.123-9 du Code de l'environnement, le public pourra également transmettre par courrier électronique, ses observations et propositions, pendant toute la durée de l'enquête et jusqu'à la fin de celle-ci, à l'adresse électronique suivante : epafaf.maisonssgoutte@alsace.eu

La commission communale d'aménagement foncier statuera sur les réclamations et observations formulées lors de l'enquête. Les décisions de la commission communale d'aménagement foncier seront notifiées aux intéressés et publiées en mairie de MAISONSGOUTTE.

En application des articles L.123-13, D.127-4 et D.127-6 du Code rural et de la pêche maritime :

- le renouvellement de la publicité légale antérieure relative aux droits réels autres que les privilèges et hypothèques a lieu par la mention de ces droits dans le procès-verbal d'aménagement foncier ;
- les inscriptions d'hypothèques et privilèges prises avant la date de clôture des opérations ne conservent leur rang antérieur sur les immeubles attribués que si elles sont renouvelées à la diligence des créanciers dans le délai de six mois après la clôture des opérations.

Il est rappelé qu'en vertu des prescriptions de l'article L.121-19 du Code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du président du Conseil Départemental du 25 novembre 2016 fixant la liste des travaux dont la préparation et l'exécution sont soumises à autorisation jusqu'à la clôture des opérations d'aménagement foncier de MAISONSGOUTTE, la préparation et l'exécution des travaux suivants de nature à modifier l'état des lieux et qui ne sont pas d'intérêt collectif, sont soumises à autorisation du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après avis de la commission communale d'aménagement foncier, à l'intérieur du périmètre soumis aux opérations d'aménagement foncier : les plantations d'arbres, la destruction de tous les espaces boisés visés à l'article L.342-1 du Code forestier, ainsi que de tous boiselements linéaires, haies et plantations d'alignement et arbres isolés, l'établissement de clôtures, la création ou suppression de chemins ou fossés, l'exécution de fouilles (sauf sur les parcelles bâties), les travaux préparatoires à la construction de bâtiments (sauf sur les parcelles bâties), le retournement des prairies naturelles.

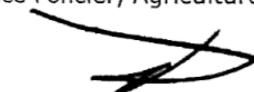
En outre, le bornage des nouvelles parcelles ayant été effectué et signalé par des piquets, il est impérativement demandé aux propriétaires et exploitants de laisser les bornes en place.

Si par accident une borne est enlevée, il y a lieu de le signaler au géomètre. Celle-ci ne peut être réimplantée par l'exploitant ou le propriétaire qui s'exposeraient à des sanctions.

À Strasbourg, le 22 mai 2024

Le Président

Pour le Président, par délégation,
Le Directeur-adjoint de l'Environnement et de l'Agriculture
Chef du Service Foncier, Agriculture et Sylviculture,



Dominique STEINMETZ

Travaux sur le toit de l'Eglise

Les travaux d'installation de la centrale solaire Meisensolar sur le toit de l'Eglise vont débuter fin de cet été ainsi que la réfection des gouttières et du dispositif parafoudre.



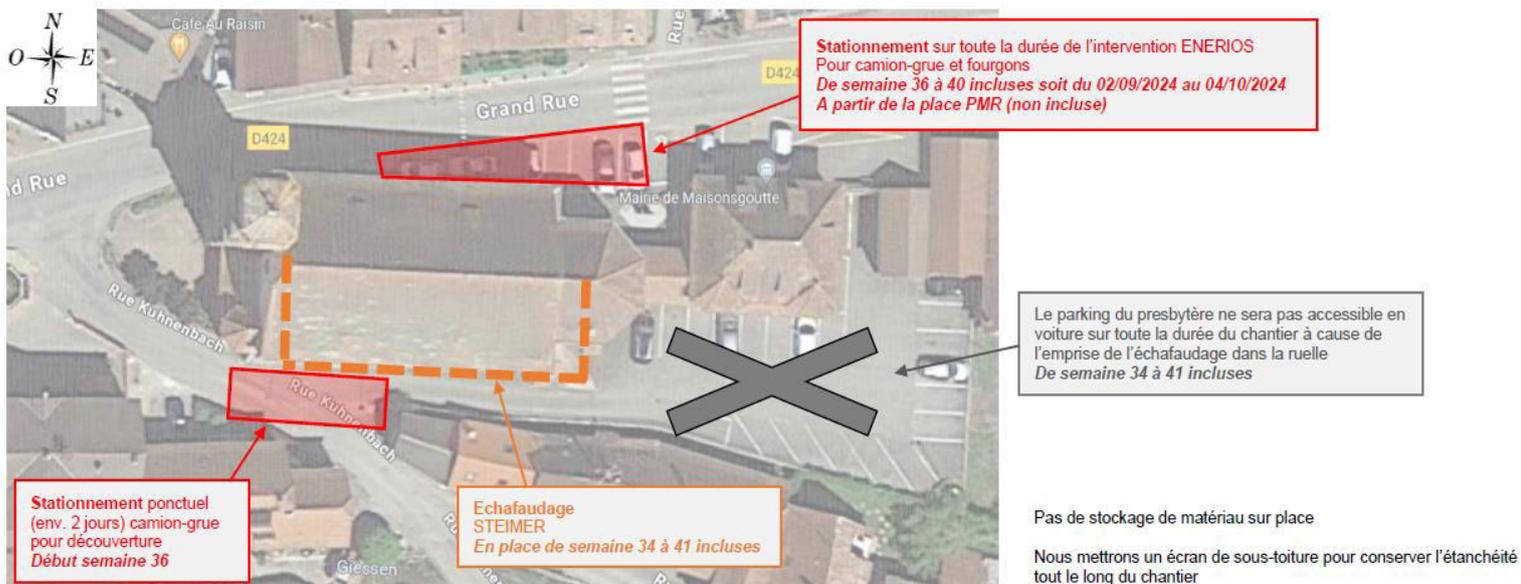
A compter du 19 août, le stationnement sur le parking à l'arrière de l'église ne sera plus possible. Un échafaudage sera installé le long du mur de l'église pour accéder au toit et bloquera l'accès au parking.

Nous invitons les personnes qui ont l'habitude de se garer sur ce parking à enlever leur véhicule à compter du dimanche 18/08 minuit.

Les travaux, quant à eux, débuteront le lundi 2 septembre et seront réalisés par l'entreprise ENERIOS pour une durée d'environ un mois.

Le stationnement sur les places de parking devant la mairie et le long de l'Eglise sera également interdit pendant cette période.

PLAN D'ORGANISATION DU CHANTIER



Légende du plan

- Echafaudage
- ⊗ Zone non accessible au public
- Besoin pour stationnement

Inauguration et portes ouvertes du pôle scolaire et périscolaire

Le 24 mai dernier, l'école intercommunale du Honcourt et le périscolaire ont été inaugurés.

Le lendemain, la journée « portes ouvertes » organisée conjointement par les municipalités, l'équipe enseignante, l'équipe pédagogique, et l'APE (Association des Parents d'Elèves) a rencontré un franc succès auprès des familles et habitants des quatre communes.



PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses:

Acquisition Immobilière (achat terrain)	125 000 €
Travaux	4 732 000 €
Frais de maîtrise d'œuvre	680 000 €
Assurance Dommage Ouvrage	38 000 €

TOTAL Hors Taxes 5 575 000 €
TVA 20% 1 115 000 €
TOTAL TTC 6 690 000 €

Coût résiduel pour le SIVU du Honcourt après récupération de la TVA et des subventions : 2 671 992 €

Soit par commune au prorata de la population (selon les statuts du SIVU du Honcourt):

- Breitenbach	747 632 €
- Maisonsgoutte	881 177 €
- Saint-Martin	385 310 €
- Steige	657 873 €



Ressources:

Aides Publiques:

État		DIETR - OSIL	1 154 261 €
Département		ALSACE	922 041 €
CAF		CAF de Haute-Saône	696 000 €
Région		La Région Grand Est	331 183 €

FCTVA: 914 523 €

Part Communes: 2 671 992 €

TOTAL 6 690 000 €

Emprunts:

(20 ans)	Court terme	2 500 000 €	
	Long terme	3 000 000 €	

Don d'ordinateurs

La banque mondiale a fait don de 25 ordinateurs portables réformés à l'école du Honcourt qui a permis d'équiper une salle de classe entière pour faciliter l'apprentissage de l'informatique à nos jeunes élèves.

Nous tenions à les remercier pour cette dotation qui permettra aux élèves de CM1/CM2 de travailler dans de meilleures conditions avec du matériel performant.



Le centre de loisirs

Durant les vacances scolaires, la structure périscolaire continue de fonctionner pour proposer des semaines de centre de loisirs aux familles de la communauté de communes. En effet, tous les enfants de la vallée de Villé peuvent bénéficier de ce service, il y a 70 places disponibles dont 32 pour les enfants de 3 à 6 ans et 38 pour les 7-11 ans.

Une équipe de 14 animateurs/trices, 1 directeur/trice et 1 directrice adjointe ont concocté un programme d'animations autour de la thématique des jeux olympiques et de la découverte des pays du monde : des sorties, des bricolages, des jeux sont proposés quotidiennement.

Les repas et goûters sont préparés et livrés chaque jour par Pomme et Chou de Marckolsheim, traiteur agréé en restauration collective. Des ateliers cuisine ou pâtisserie sont également proposés chaque semaine pour préparer le goûter ou les pique-niques des sorties.



En partenariat avec le SMICTOM d'Alsace Centrale, les enfants ont pu bénéficier d'une animation de sensibilisation de réduction des déchets avec le vélo-smoothie : ils ont pédalé sur un vélo muni d'un mixeur pour préparer de délicieux jus de fruits fraîchement mixés à la force de leurs mollets. En parallèle, une animation autour du compostage et des petites bêtes utiles a été proposée lors de la mise en place du composteur.

Des temps forts sont proposés chaque semaine : sortie à la montagne des singes, sortie à Colmar plage, olympiades au stade de foot : un grand merci au SCM pour la mise à disposition de la pelouse et du club-house pour la matinée ; visite des fermes Lindgrube avec dégustation de fromages et yaourts, ferme du Jodie avec repas sur place et glace de la ferme Richard. Une sortie au Vaisseau à Strasbourg est également au programme.



Nous faisons un appel aux dons pour des jeux de société, tapis de jeux antidérapant, des T-shirts taille adulte pour les ateliers peinture et matériel de bricolage (planchette ou rondins de bois, ...etc.). Pour les jeux en extérieur : des casquettes taille enfant, du matériel de plage (pelle, sceau, râteau...). Les dons pourront être ramenés directement au périscolaire (sauf du 3/08 au 18/8 où la structure est fermée) ou en mairie après le 26 août.

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter :

- L'école du Honcourt au 03.88.08.07.81 ou par Email : ce.0670796b@ac-strasbourg.fr
- L'accueil périscolaire au 09.75.95.07.81 ou par Email : acm-maisongoutte@mjc-levivarium.com

Le palmarès du Fleurissement 2023

Catégorie 1 : Mise en valeur générale (maison + terrain)

Prix d'excellence : Bernard Wolff, 5 rue des fraises gagne un bon d'achat de 60 €

Prix d'honneur : Jean-Louis Fréchar, 18 Grand'rue gagne un bon d'achat de 50 €

Prix d'honneur : Rosa Zimmermann / Christian Vest, 18 rue Engelsbach gagne un bon d'achat de 50 €



Catégorie 2 : Mise en valeur d'un élément en particulier

Prix d'excellence : Jean Marie Morian, 17 rue Engelsbach gagne un bon d'achat de 60 €

Prix d'honneur : Michel Siffer, 16 rue Engelsbach gagne un bon d'achat de 50 €

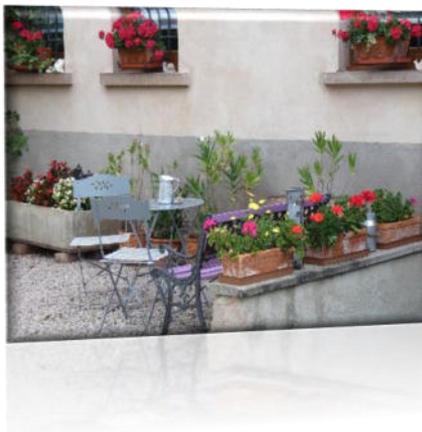
Prix d'encouragement :

- ✚ Yves Boes, 5 rue du couvent gagne un bon d'achat de 30 €
- ✚ René Wirth, 6 bis rue Kuhnenbach gagne un bon d'achat de 30 €
- ✚ Jacqueline Cuny, 5 rue des vergers gagne un bon d'achat de 30 €
- ✚ Emmanuella Ledermann, rue Wagenbach gagne un bon d'achat de 30 €

Prix du jury :

Prix « jardiner malin » attribué à Monique Weissbeck, 65 rue Wagenbach : pour le choix des plantes nécessitant peu d'arrosage, gagne un bon d'achat de 30 €

Prix « beau potager » attribué à Louis Wirth, rue du moulin gagne un bon d'achat de 30 € et Marie Louise Marschal, 15 rue Otzenbach gagne un bon d'achat de 30 €



Les bons d'achat sont des chèques cadeaux de l'office de tourisme, valables auprès des commerçants de la Vallée de Villé.

Ecoterritoire : organisation d'un atelier cuisine

Le 28 juin 2024, l'Association Eco territoire a organisé un atelier cuisine à Maisongoutte animé par Jean-François DUSART, cuisinier amateur à la Maison de la nature du Ried et du Centre Alsace.

Le thème de la soirée était « **Barbecue et alternatives végétarienne** »

Une vingtaine de personnes ont pris part à cet atelier convivial et riche en découvertes.

Au menu : méli-mélo de plantes au mille pertuis et reine des prés, noix fraîches, viande de gibier et pour le dessert : pommes à la crème végétale caramélisées au feu de bois.



L'association Alsace mémoire 39-45 et le 80ème anniversaire de la libération

Association Alsace Mémoire 39-45



L'association a vu le jour cette année et a pris ses quartiers à MAISONSGOUTTE venant compléter la liste des autres associations du village.

Cette association a été fondée par des passionnés d'histoire et notamment de la période de la seconde guerre mondiale.

En cette année 2024, nous commémorens les 80 ans de la libération, c'est pourquoi nous avons décidé de rendre hommage aux libérateurs ainsi qu'aux personnes tombées au champ d'honneur.

Un long travail de recherches a débuté depuis le mois de novembre 2023, recherches d'archives, photos, documents et témoignages de personnes ayant vécu la libération.

La restitution de tout ce travail, sera mise en valeur pendant le week-end de commémoration du 23 et 24 novembre 2024, sous forme d'une exposition au périscolaire de MAISONSGOUTTE, retraçant la débâcle de juin 1940, la période d'occupation et le passage des troupes alliées dans les villages de STEIGE, MAISONSGOUTTE et SAINT MARTIN.

Nous réaliserons également la reconstitution d'un camp militaire Américain, Français et Allemand à proximité directe du périscolaire, un défilé de véhicules militaires, un bal 1944 qui aura lieu à la salle des fêtes de STEIGE le samedi soir et une cérémonie officielle le dimanche matin 24 novembre au monument aux morts de SAINT MARTIN.

L'association n'en a pour le moins pas terminé avec le travail de recherches, c'est pourquoi nous lançons un appel aux habitants de MAISONSGOUTTE, qui possèdent des documents d'archives, photos ou objets liés à cette période allant de 1940 à 1944, afin de les mettre en valeur lors de l'exposition.

Vous pouvez contacter l'association par mail : alsace.memoire.39-45@outlook.fr

Ou vous adressez directement à la mairie de MAISONSGOUTTE.

Merci par avance pour votre contribution,
l'équipe ALSACE MEMOIRE 39-45

Exemple de documents :



Sortie mémoire au cimetière militaire de Dinozé

En amont des commémorations du 80^{ème} anniversaire de la libération de Maisongoutte, Steige et Saint-Martin de novembre, un groupe de passionnés s'est rendu le 5 mai 2024 au cimetière militaire de Dinozé (Vosges) où reposent 12 soldats américains tombés lors de la Seconde Guerre mondiale.



Petit retour sur cette journée mémoire au cimetière de Dinozé, présenté par Ludovic HUMBERT, président de la nouvelle association Alsace mémoire 39-45 et co-organisateur du 80e anniversaire de la libération.

« En tant que passionné d'histoire de la seconde guerre mondiale et co-organisateur du 80e anniversaire de la libération de Steige, Maisongoutte, Saint-Martin, j'ai proposé et organisé une sortie dans le cadre de la mémoire.

Avec notre noyau d'organisation et le maire de Maisongoutte M. Haessler, nous nous sommes rendus au cimetière de Dinozé ce dimanche 5 mai, afin de rendre hommage aux 12 soldats américains de la 103e Cactus Division mort au combat dans nos villages et enterré à Dinozé. En tout, 26 soldats américains ont trouvé la mort dans nos villages, 14 de ces soldats ont été rapatriés aux états unis.

Nous avons suivi le processus suivant pour chaque tombe :

- *Lecture de l'état civil et des faits de guerre de chaque soldat.*
- *Dépôt de gerbes de fleurs sur les tombes.*
- *Une minute de silence.*

Nous étions accompagnés de Léane Giraudeau Samuel, 12 ans, qui nous a récité par cœur la fiche complète d'un soldat, et pris le rôle du dépôt des gerbes. Nous pouvons être fiers de l'implication et l'intérêt de Léane pour ce devoir de mémoire. Je la remercie encore chaleureusement pour son investissement lors de cette journée !



Nous remercions également la commune de Maisongoutte et son maire qui ont pris en charge le financement des gerbes de fleurs.

Nous avons également effectué une visite guidée du cimetière accompagné de deux guides du site. Merci à Cécile COUVAL et sa collègue pour l'organisation de notre venue et les explications qu'elles nous ont données.

Nous avons passé l'après-midi sur le site de Dompaire où j'ai conté aux participants l'histoire de la bataille de Dompaire, à l'aide de photographie et de cartes.

Puis nous avons terminé cette journée sur Le Monument Leclerc situé à Madonne-et-Lamerey.

Cette démarche émane directement de notre travail de recherche sur l'histoire de la libération de nos villages en vue de l'exposition pour les 80 ans de la libération qui aura lieu les 23 et 24 novembre 2024 principalement à Maisongoutte, mais également en partenariat avec les communes adjacentes de Steige et Saint-Martin. Plusieurs festivités et animations seront proposées par les 3 communes ».

Parlons un peu de nos recherches :

Etant l'initiateur de cet événement, on m'a confié la tâche de créer un noyau d'organisation.

A ce jour, je suis épaulé principalement, pour la partie recherche et création de l'exposition par Béatrice, Sylvie, Anaïs et Julien. Ces 4 personnes intéressées par le sujet se sont portées volontaires dès le départ afin de travailler sur des documents d'archives, photos, témoignages, etc.

D'autres personnes se sont également jointes à nous pour la partie travaux manuels : Jean-Claude et Jean Michel.

Depuis décembre ce noyau a donc recherché, étudié, traduit 725 fichiers de plusieurs pages, environ 450 documents d'archives de la 103e Division Cactus, et 150 documents d'archives de Maisongoutte.

Nous avons également réalisé plusieurs interviews de personnes âgées du village.

D'autres documents sont encore à étudier.

A ce jour plus de 409 fiches, documents, cartes, photos, vidéos, bande son, ont été réalisés par notre petit groupe de 5 personnes, afin de vous préparer une exposition complète sur l'histoire de nos villages de 1940 à 1944 et plus.

Sans oublier tous les objets qui viendront également compléter cette exposition.

C'est suite aux résultats de nos recherches, que nous avons retracés le parcours de nos libérateurs et les soldats morts dans nos villages et aux alentours proches.

Nous allons leur rendre un second hommage lors de notre exposition, à l'aide de photographies accompagnées des informations que nous avons récoltées.

Le sujet principal est la transmission de l'histoire au plus jeune. Pour ce faire nous allons, par exemple, créer une scénette « l'école pendant la guerre », afin que ceux-ci puissent comprendre les difficultés pour les enfants de cette époque : l'obligation de la langue allemande et l'interdiction de la langue française et inversement à la fin de la guerre.

Cordialement
Ludovic Humbert

NEW'S AMICALE SAPEURS POMPIERS



Une nouvelle section s'est créée au sein de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Maisongoutte. Il s'agit des « Amis de l'Alisier » dont l'activité principale est l'organisation de la fête Montagnarde à la Honel. Si cela vous intéresse, nous cherchons des nouveaux membres, vous pouvez vous adresser à Joël SPIES au 06.79.93.39.14 qui pourra vous donner plus de détails.

Cette année avait lieu la 43^e fête montagnarde à la Honel. Nous avons échappé à la pluie, objectif qui n'est pas facile à tenir cette année. De nombreuses personnes ont gravi la colline pour rejoindre la fameuse place du « Kanffebarilla ». La Côtelette Honel a eu toujours autant de succès. L'orchestre Duo Hitmix a animé la journée dans une ambiance très festive.



Notre nouvelle piste de danse a pu accueillir de nombreux danseurs, elle sera démontée dès que le temps nous le permettra. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous à l'année prochaine pour notre 44^e cru.



SPORTING CLUB DE MAISONSGOUTTE

Championne d'automne lors de la phase aller, l'équipe Une n'aura malheureusement pas réussie à maintenir le rythme jusqu'au bout et termine le championnat à une belle et encourageante 4^{ème} place.

Une fois la déception passée, nous retiendrons la belle progression de l'équipe du coach Koehler, habituée jusque-là à jouer dans le bas du classement.

Voici les impressions du coach l'issue de la saison :

« Une 4^{ème} place qui vient récompenser une très belle saison ! Mais qui malgré tout laisse un goût amer car nous étions longtemps dans cette course à la montée. Un bon apprentissage qui devra nous servir pour la saison prochaine ! »



Vous avez été très nombreux à nous suivre, à vous déplacer et à donner de la voix pour encourager nos petits bleus. Pour cela le club tient à remercier ses nombreux supporters et nous comptons sur vous dès la reprise prévue le **18 août** en coupe de France pour vivre à nouveau ensemble, de belles émotions.

L'équipe 2 quant à elle aura pratiquement réalisée une phase retour parfaite. Après une première défaite, elle aura su se relever et se remobiliser pour finir largement en tête de son groupe, avec 8 victoires et un match nul. Prometteur pour la suite !

Section jeunes :

Si vous avez un enfant âgé entre 5 et 18ans désireux de jouer au football, sachez que nous recrutons dans l'ensemble des catégories. Nous vous invitons à prendre directement contact auprès de David Vagner, président de la section jeunes, au [06.82.05.61.35](tel:06.82.05.61.35)

Manifestations :

Du 21 au 23 juin 2024 nous avons organisé notre traditionnel Krembel tournoi. Après une belle soirée de vendredi ouverte à tous et festive, s'en est suivit deux belles journées sportives.

Si le fait marquant du début du week-end aura été la pluie, nous avons ensuite eu la chance d'apercevoir le soleil. Cette édition aura été historique en tout point, record de fréquentation, 32 équipes inscrites pour la première fois, 60 fûts de bière écoulés... Une ambiance festive et conviviale de bout en bout. Nous avons eu une nouvelle fois cette année la visite de quelques pompiers de Paris, venu jouer et partager un moment avec nous.

Rendez-vous l'année prochaine !



Le FC SENGLER, en loisirs



La MC WALTER TEAM, en compétition

Par ailleurs, cette année encore, le SCM a été sollicité par l'association Décibulles pour la gestion des grillades pendant le festival. Certains de nos membres, joueurs, dirigeants ou même parents auront passés quelques heures sur la colline du Chena pour leur prêter main forte.

Divers :

Le club s'est récemment doté d'une toute nouvelle tondeuse. Après de longues années de service, notre ancienne machine commençait doucement à fatiguer. Nos jeunes jardiniers pourront donc continuer à entretenir correctement notre si beau terrain encore longtemps !



Le comité du SCM.



Association « Vergers du Patrimoine »

Notre association a été créée officiellement en 2012, elle fonctionnait déjà auparavant encadrée par des membres du conseil municipal qui avaient lancé le projet. Son but est de préserver autant que possible les anciennes variétés de fruits présentes dans nos vergers. Une partie très enrichissante est le partage des expériences entre les membres ainsi que les échanges sur la transformation et valorisation des fruits et légumes de nos vergers et jardins. La première grosse opération fût le défrichage d'une parcelle comportant une trentaine de pommiers et laissée à l'abandon par leurs propriétaires, cette opération est une réussite au vu de l'état actuel de ce magnifique verger. La plupart de nos membres sont aujourd'hui en capacité de tailler eux-mêmes leurs vergers.

Afin de subvenir aux besoins et frais de notre association, nous organisons tous les ans le premier dimanche d'octobre en même temps que la fête des récoltes organisée par la paroisse St Antoine un repas automnal au foyer. Je tiens d'ailleurs à remercier toutes les personnes qui nous soutiennent lors de ces moments festifs.

Cette année, le programme de notre journée festive a été revu et change de menu et de contenu. Un repas dansant vous sera proposé le dimanche 06 octobre 2024, il sera animé par un ancien citoyen de Maisongoutte, le chanteur & musicien « Etienne David ». Au menu nous vous proposerons : Un apéritif, une entrée, un plat de résistance, un dessert et un café+, le tout dans une ambiance de fête garantie. Une feuille mentionnant les détails, les tarifs ainsi que les modalités d'inscription vous parviendra début septembre.

Je tiens à travers ce bulletin à remercier tous les membres de l'association pour leur dynamisme et leur implication et surtout pour l'excellente ambiance régnant lors de nos journées de travail et nos réunions. Je remercie également la commune pour la mise à disposition du local qui nous sert pour le stockage du matériel et pour nos réunions.

L'association vous souhaite de bonnes vacances d'été avec une météo à la hauteur de vos attentes et vous invite à venir renflouer notre effectif et bénéficier ainsi du savoir et des astuces très utiles aux mains vertes de plus en plus nombreuses.

Cordialement : Le Président, Serge Adrian





UNE SAISON SPORTIVE BIEN REPLIE AU TBM !



Cette saison sportive 2024 a été marquée une nouvelle fois par de très bons résultats pour le Twirling Bâton Maisongoutte.

Nous avons démarré les entraînements en septembre avec des objectifs ambitieux, et grâce à l'effort collectif de tous - athlètes, entraîneurs, membres et bénévoles - nous avons réussi à accomplir de belles choses !

Nos athlètes et membres ont démontré une détermination exemplaire cette saison, que ce soit aux entraînements, sur le praticable ou lors de nos diverses manifestations. Notre club ne cesse de grandir et de progresser. Cette année, pas moins de 25 solos, 7 duos, 1 équipe et 1 groupe étaient inscrits en compétition. Certains de nos athlètes ont d'ailleurs pu obtenir de belles médailles !

CHAMPIONNAT DE FRANCE N2



Pour la première fois cette année, nous avons eu l'occasion de créer un groupe senior N2 constitué de 14 athlètes. La chorégraphie a été réalisée par Allan Revillion, un chorégraphe parisien que nous sollicitons pour certaines de nos chorégraphies. Ce groupe s'est démarqué par de belles performances tout au long de la saison, notamment lors de la demi-finale à Halluin, dans le nord de la France, où elles ont pu décrocher la 3ème place.



CHAMPIONNAT DE FRANCE N1 ET COUPE D'EUROPE



Après une belle 1ère place en demie-finale, Romain a pu participer à la Finale du Championnat de France N1 à Brest les 8 et 9 juin. Malgré une contre-performance, il a pu monter sur la 3ème marche du podium.



Sa coach Céline et lui ont également participé à la Coupe d'Europe à Porec, en Croatie. Romain a pu concourir dans trois catégories : groupe artistique, solo 1 bâton et solo freestyle. Après une semaine riche en émotions, il a finalement obtenu la 4ème place en groupe artistique, la 5ème place en solo 1 bâton et la 2ème place en solo freestyle !



UN ÉTÉ BIEN REMPLI AU TBM !



SERVICE HONEL



Comme chaque année, nous avons répondu présent pour assurer le service des repas et le débarrassage à la Honel !

DÉMONSTRATIONS

Cet été a été marqué par plusieurs démonstrations de twirling lors de diverses occasions : Cérémonie de la flamme olympique à Marckolsheim, animations à la maison de retraite de Villé, Bluemafecht...

Fanny, Lauriane, Ophélie et Aurore ont également pu expérimenter le bâton en feu lors d'une représentation au week-end des copains à Villé ! Noa / Océane, Maeva / Noéline et Maelle ont également représenté le club lors de cet événement.



VENTE DE PAIN D'ÉPICES / BLUEMAFECHT 2024



Nos athlètes sont à nouveau passés dans vos rues cette année pour notre vente de pain d'épices ! Une occasion spéciale dont l'objectif est de récolter des dons ! Cette année encore, le Bluemafecht et la vente de pain d'épices ont été un succès, et ce malgré le mauvais temps. Ce fut également l'occasion de boire un verre pour célébrer les 20 ans de notre club ! Merci à l'ensemble des habitants pour leur générosité !

BÉNÉVOLAT À DÉCIBULLES

Pour la troisième fois cette année, nous avons eu l'occasion de participer à la restauration du festival Décibulles. Notre club était présent tout au long du week-end pour assurer le service ! Un grand merci à nos bénévoles : parents, athlètes et amis du club pour leur investissement.



Honel's Band

Ce début d'année 2024 fut marqué par une multitude et une diversité de prestations.

Nous nous sommes représentés au Domaine Barthel à Albé, à la fête de la musique à Sélestat puis à Baldenheim, ou encore au marché du terroir de Villé.

Nous avons porté notre musique pour soutenir les adeptes de mobilité douce lors du Slow Up à Bergheim et également pour agrémenter un apéritif organisé par des jeunes mariés à Wintzenheim au domaine de l'ancien Poisson Rouge.

Nous souhaitons, cette année, faire évoluer nos typologies de prestations et nous orienter vers des concerts organisés en salle. Et voilà chose faite !!!

Le 6 avril dernier, nous nous trouvions ainsi au sein de la salle de spectacle comble (160 personnes) « les Synergies » à Muttersholtz, pour un moment mémorable et très agréable d'échanges avec un public très enthousiaste et participatif.

La préparation d'un tel évènement relève d'un investissement intense pour l'ensemble de nos musiciens et pour notre directeur musical Pascal Will. La satisfaction globale qui résulte de cette prestation sans précédent est plus que palpable auprès des musiciens et des auditeurs. C'est pour nous une belle marque de réussite ! Le travail fourni ces dernières années a été très bénéfique !

BRAVO à tous les musiciens et MERCI aux auditeurs locaux qui se sont déplacés jusqu'à Muttersholtz pour ce concert qui était d'importance pour nous.

Notre prochain concert est d'ores et déjà programmé, n'hésitez pas à venir nous soutenir au sein de la salle de spectacle « Espace Rive Droite » à Turckheim le samedi 23 novembre prochain en soirée !

Au-delà de ces représentations à venir, pour lesquelles nous porterons à nouveau les valeurs et le nom de Maisongoutte, nous tenons également à organiser des moments de convivialité, incontournables pour la préservation de notre cohésion de groupe.

Le Honel's Band tient à remercier la commune de Maisongoutte pour son soutien et souhaite à tous les habitants de notre chère commune, une excellente période estivale !



Steve MORIAN

Président du Honel's Band

Divers

Bienvenue à notre nouvel employé communal

Après le départ en retraite de notre employé communal en mars dernier, nous avons accueilli au sein de la Commune, Samuel SCHMITT qui a pris ses fonctions le 1^{er} juin dernier.



Insolite à Maisongoutte : une scierie mobile de passage

C'est par un beau soleil printanier qu'une scierie mobile s'est installée pour une journée à l'Ebenheit pour les besoins en bois d'œuvre de la famille Adrian.



Les règles du feu en forêt

Prévenir et protéger dans le Bas-Rhin



9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine

et pourraient être évités si nous adoptons tous
les bons réflexes :



Organiser les barbecues loin de la végétation



Réaliser ses travaux loin de la végétation et prévoir un extincteur



Ne pas fumer en forêt et jeter ses mégots dans un cendrier



Stocker ses produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) dans un abri fermé, éloigné de l'habitation



RAPPEL

A l'intérieur ou à moins de 200 mètres des forêts, il est **interdit au public**, toute l'année, de porter ou d'allumer des feux nus (flamme à l'air libre) sans autorisation, en dehors des aires spécifiquement aménagées.



POUR LES PROPRIÉTAIRES ET OCCUPANTS AUTORISÉS



INTERDICTIONS PERMANENTES

du 15 mars
au 30
septembre

Sont interdits, aux propriétaires de terrains boisés ou non et occupants autorisés, sur ces terrains et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois et forêts, en dehors des habitations et de leur dépendances :

1

L'incinération et le brûlage de déchets verts agricoles, de résidus persistants ou laissés sur le sol après des travaux forestiers (rémanents) et de végétaux sur pied



2

Le fait de fumer, sauf à l'intérieur de locaux, fixes ou mobiles, en application de l'article L. 131-1-1 du code forestier

3

Les feux de camps, de bivouac ou d'agrément, quels que soient le combustible ou l'appareillage, sauf s'ils sont réalisés à l'intérieur de locaux, fixes ou mobiles ou dans des espaces aménagés



4

Les feux de cuisson, sauf s'ils sont réalisés :

- à l'intérieur de locaux, fixes ou mobiles ou dans des espaces aménagés
- à l'aide de réchauds à gaz et uniquement lors d'activités sylvicoles



RESTRICTIONS COMPLÉMENTAIRES



Des mesures de restrictions complémentaires, sur cinq zones définies par arrêté préfectoral, peuvent être prises en fonction du niveau de risque, pour les usages suivants :



Feux d'artifice et feux traditionnels ou événementiels



Utilisation de moissonneuse ou faucheuse



Travaux non générateurs de départs de feux, activité de transport de bois et broyage de plaquettes



Activités de loisirs avec moteurs (thermiques ou électriques)



Chasse



Activités de loisirs sans moteurs (thermiques ou électriques)



Utilisation d'outils générateurs d'étincelles



Enfumage apicole avec combustion



SI J'AI L'AUTORISATION D'ALLUMER UN FEU



1 Débarrasser le sol de toute végétation morte dans un rayon de **5 mètres autour du feu**



2 Disposer à tout moment des **moyens d'extinction nécessaires**



3 Disposer d'un moyen d'alerte et de communication permettant de composer **les numéros d'urgence**



4 Surveiller le feu en permanence et **l'éteindre en fin d'usage et au plus tard avant de quitter les lieux**



Pour consulter l'arrêté préfectoral et retrouver les éventuelles restrictions complémentaires, scannez ce QR code :



<https://www.bas-rhin.gouv.fr/>

Suivez-nous !



@PrefetGrandEstBasRhin



@Prefet67



@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin



Ma Commune est engagée dans la Trame Verte et Bleue

Notre Commune s'engage aujourd'hui avec la Trame Verte et Bleue pour la réalisation de chantiers d'amélioration des milieux naturels.

Vous êtes un particulier ou une entreprise qui veut s'engager pour la Nature ?

Vous pouvez bénéficier d'une aide technique et financière pour la création de mares, de haies et de vergers.

Vous souhaitez en savoir plus à ce sujet notre chargée de mission Trame Verte et Bleue est là pour vous répondre.

Contact :

Gaëlle IMBERT

gaelle.imbert@valleedeuille.fr

03.88.58.91.65

07.85.91.42.36



Grand Est
RÉGION D'IMPACTE AGRICOLE LOURDE

Votre commune adhère à la Trame Verte et Bleue autour du Champ du Feu

En 2022, votre commune a rejoint le dispositif TVB porté par la Communauté de Communes de la vallée de Villé. Ce dernier offre la possibilité aux habitants des communes adhérentes de bénéficier de haies, mares et arbres fruitiers à moindre coût.

Ces éléments permettront de préserver et de restaurer les milieux naturels de notre beau territoire, tout en vous faisant bénéficier d'avantages financiers intéressants.

Pour commander, je fais comment ?

Il vous suffit de compléter le document suivant et de le retourner dans votre mairie.

Attention veuillez impérativement indiquer le numéro de parcelle cadastrale du lieu où sera planté le(s) arbre(s) commandé(s), sans cela votre commande ne sera pas validée. (Disponible gratuitement sur Géoportail - cliquer sur la parcelle pour avoir les informations).

À quoi je m'engage en commandant des arbres avec la TVB ?

Vous vous engagez à ce que les arbres soient uniquement plantés sur un terrain situé dans une des communes de la TVB, aux abords ou à proximité d'un verger ou d'au moins un arbre fruitier déjà existant. Les arbres n'auront pas de vocation « financière ».

Lors de la réception de votre commande, les services de la TVB s'assureront qu'elle respecte les conditions environnementales et d'engagement du dispositif. Dans le cas où cela ne serait pas le cas, ils se réserveront le droit de ne pas donner suite à votre demande.

Pour payer, je fais comment ?

La trame verte et bleue fait un achat unique d'arbre pour les 20 communes de son dispositif. Plus la commande générale sera importante, plus nous bénéficierons de réductions auprès des pépinières. Le prix d'un arbre (de 3-4 ans), devrait fluctuer entre 10 et 15 euros en fonction des variétés et des quantités commandées.

Le montant exact de votre commande vous sera annoncé en fin d'année en même temps que la date et le lieu de récupération des fruitiers.

Le paiement des arbres se fera uniquement par chèque.

Quels sont les arbres que je peux commander ?

Les arbres fruitiers proposés à l'achat avec la TVB sont de vieilles variétés alsaciennes produites localement et relativement rustiques, en haute-tige et demi-tige uniquement. Penser à respecter une distance d'environ 6 mètres entre deux arbres lors de la plantation

*Vous êtes un viticulteur et vous souhaitez planter des arbres dans, ou aux abords de vos vignes ?
Contactez la chargée de mission TVB à l'adresse suivante : gaelle.imbert@valleedeville.fr
Une commande spécifique vous est dédiée.*

Bon de commande des Arbres fruitiers TVB

Nom/Prénom :

Adresse e-mail :

N° de téléphone :

Coordonnées de plantation des arbres (voir Géoportail)

Nom de la Commune	N° de section	N° de parcelle

POMMIER	Christkindle	quantité :
	Rambourg d'hiver	quantité :
	Reine des reinettes	quantité :
	Boskoop rouge	quantité :
	Maiapfel	quantité :
	Cravensteiner Rellstab	quantité :
	Eichelgold	quantité :
	Bohnapfel	quantité :
	Edelfranke	quantité :
	Belle fleur jaune	quantité :
	Clockenapfel	quantité :
Winter banana	quantité :	

POIRIER	Louise Bonne d'Avranches	quantité :
	Doyenne du Comice	quantité :
	Beurré Hardy	quantité :
	Winterforelle	quantité :
	Conférence	quantité :
	Curé	quantité :

PRUNIER	Quetsch d'Alsace	quantité :
	Mirabelle de Nancy	quantité :
	Reine Claude d'Oullins	quantité :
	Blanche de Létricourt	quantité :
	Reine Claude de Bavay	quantité :

CERISIER	Hâtif de Burlat	quantité :
	Montmorreny	quantité :
	Marmotte	quantité :
	Céant de Hedelfinger	quantité :
	Cœur de pigeon	quantité :
	Noir de Westhoffen	quantité :
Griotte du Nord	quantité :	

AUTRE	Noyer (greffé)	quantité :
	Châtaigner (greffé)	quantité :
	Cognassier	quantité :

Bon à retourner dans votre mairie avant le 31 Août 2024